

Enquête annuelle sur les formations aux professions de santé  
Questionnaire Écoles 2022

## Liste des bordereaux - Questionnaire Écoles

[IDET1 - Identification de l'établissement en 2022](#)

[IDFOR2/IDFOR3 - Identification de la formation en 2022](#)

[TA2A / TA3A - Nombre d'interruptions de scolarité en 2022](#)

[TA2C - Nombre de diplômés aides-soignants par équivalence en 2022](#)

[TA2D / TA3D - Diplômes délivrés en 2022](#)

[TA2E / TA3E - Effectif des étudiants en 2022](#)

[TA2S / TA3S - Sélection à l'entrée en 2022](#)

[TA2F / TA3F - Nombre d'inscrits bénéficiant d'un financement en 2022](#)

[FIN - Temps de réponse à l'enquête](#)

## IDET1 - Identification de l'établissement en 2022

### Informations sur l'établissement

FINESS	A1	<input type="text"/>
Raison sociale	A2	<input type="text"/>
Statut	A3	<input type="text"/>
Adresse1	A4	<input type="text"/>
Adresse2	A5	<input type="text"/>
Code postal	A6	<input type="text"/>
Ville	A7	<input type="text"/>
Département	A8	<input type="text"/>
Région	A9	<input type="text"/>

## IDFOR - Identification de la formation en 2022

### Informations sur la formation

Raison sociale	A1	<input type="text"/>
Identifiant de la formation	A2	<input type="text"/>
Code de la formation	A3	<input type="text"/>
Libellé de la formation	A4	<input type="text"/>
FINESS de rattachement	A5	<input type="text"/>
Statut juridique de l'établissement	B1	<input type="text"/>
Code postal	A21	<input type="text"/>
Département	A6	<input type="text"/>
Région	A7	<input type="text"/>
Code UAI (RNE) de l'établissement <sup>①</sup>	B2	<input type="text"/>
Nombre total d'étudiants inscrits en 2022 <sup>①</sup>	A8	<input type="text"/>
Nombre total d'étudiants diplômés en 2022	A9	<input type="text"/>
Nombre de places offertes aux candidats ayant passé les épreuves de sélection ou ayant déposé un dossier de sélection (hors Parcoursup) en 2022 <sup>①</sup>	A10	<input type="text"/>
Parmi les étudiants inscrits dans votre établissement en 2022, y a-t-il des étudiants qui ont participé à la réserve sanitaire liée à la Covid-19 au cours de l'année 2022 ?	A22	<input type="radio"/> Oui
	B22	<input type="radio"/> Non
	C22	<input type="radio"/> Ne sait pas

{si A22 coché BLOC\_C : Début}

A combien estimez-vous le nombre d'étudiants de votre établissement ayant participé à la réserve sanitaire liée à la Covid-19 au cours de l'année 2022 ? <sup>①</sup>

A23

Parmi vos étudiants, y en a-t-il qui n'ont pas du tout participé à la réserve sanitaire liée à la Covid-19 au cours de l'année 2022 ?

A24  Oui  
B24  Non  
C24  Ne sait pas

{si A22 coché BLOC\_C : Fin}

### Informations sur le gestionnaire de la formation

Nom	A11	<input type="text"/>
Téléphone <sup>①</sup>	A12	<input type="text"/>
Téléphone portable (si télétravail) <sup>①</sup>	A13	<input type="text"/>
E-mail du responsable de la formation	A14	<input type="text"/>
E-mail du secrétariat	A15	<input type="text"/>
Les gestionnaires de la discipline et de l'enquête sont-elles deux personnes distinctes? <sup>①</sup>	A16	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

{si A16 coché Bloc A: Début}

### Informations sur le gestionnaire de l'enquête

Nom	A17	<input type="text"/>
Téléphone <sup>①</sup>	A18	<input type="text"/>
Téléphone portable (si télétravail) <sup>①</sup>	A19	<input type="text"/>
E-mail du gestionnaire de l'enquête	A20	<input type="text"/>

{si A16 coché Bloc A: Fin}

## TAA - Nombre d'interruptions de scolarité en 2022

### Consignes :

Ce sont les **étudiants qui ont quitté la formation en cours d'année 2022** qui doivent ici être recensés.

On distingue deux types d'interruptions : les interruptions avec intention de revenir (dites "provisoires") et les interruptions "définitives".

**Le tableau sur le nombre d'élèves/ étudiants ayant interrompu provisoirement leur scolarité**, totalise l'ensemble des étudiants qui sont en interruption provisoire. Les interruptions "provisoires" correspondent par exemple aux césures, congés maternité, arrêt maladie de longue durée (l'étudiant quitte provisoirement la formation pour cause de maladie, peut revenir en cours d'année, mais ne pourra pas valider l'année scolaire en cours)

**Le tableau sur le nombre d'élèves/ étudiants ayant interrompu définitivement leur scolarité**, totalise l'ensemble des étudiants qui sont en interruption définitive **en cours de scolarité**. Les "interruptions définitives" correspondent ici : aux étudiants qui cessent de venir en cours, après avoir effectué une rentrée, et qui soit indiquent à l'administration de l'école le fait qu'ils ne souhaitent pas mener leur formation à son terme, soit ne justifient pas leur arrêt de suivi des cours (ex : abandons de scolarité en cours de scolarité, changement d'école en cours de scolarité, exclusion). Les étudiants ayant interrompu définitivement leur formation doivent figurer dans ce tableau même-s'ils ont le droit de revenir plus tard.

Vous devez renseigner les tableaux des interruptions de scolarité. Si vous n'en avez pas, veuillez mettre des 0 dans les sessions où vous avez eu des inscrits en 2022.

>>> pour avoir des informations complémentaires sur ce bordereau, vous pouvez aussi consulter le site de FAQ de l'enquête

### Interruptions entre le 1er janvier et le 31 juillet 2022

Nombre d'élèves/ étudiants ayant interrompu <b>provisoirement</b> leur scolarité (césure, congé maternité, arrêt maladie de longue durée...)		Effectif total		
		Hommes	Femmes	Total
		A	B	C
1ère année	11			
2ème année	12			
3ème année	13			
4ème année	14			
Total	15			

Nombre d'élèves/ étudiants ayant interrompu <b>définitivement</b> leur scolarité (abandons, changement d'établissement, exclusion...)		Effectif total		
		Hommes	Femmes	Total
		A	B	C
1ère année	1			
2ème année	2			
3ème année	3			
4ème année	4			
Total	5			

### Interruptions entre le 1er août et le 31 décembre 2022

Nombre d'élèves/ étudiants ayant interrompu <b>provisoirement</b> leur scolarité (césure, congé maternité, arrêt maladie de longue durée...)		Effectif total		
		Hommes	Femmes	Total
		A	B	C
1ère année	16			
2ème année	17			
3ème année	18			
4ème année	19			
Total	20			

Nombre d'élèves/ étudiants ayant interrompu <b>définitivement</b> leur scolarité (abandons, changement d'établissement, exclusion...)		Effectif total		
		Hommes	Femmes	Total
		A	B	C
1ère année	6			
2ème année	7			
3ème année	8			
4ème année	9			
Total	10			

### Détails des motifs d'interruption de scolarité

Les questions ci-dessous portent sur les différents motifs d'interruption. Il s'agit ici de vérifier auprès de l'ensemble des formations interrogées leur capacité à répondre à ces questions.

Vos réponses à ces questions aideront à définir comment faire évoluer ce bordereau.

Êtes-vous en mesure de distinguer les motifs d'interruption de scolarité des étudiants en cours d'année ?

D1  Oui

Non

{si D1 coché Bloc A: Début}

Veillez renseigner, si possible, le tableau suivant, en indiquant le nombre d'étudiants concernés selon le motif d'interruption de scolarité :

Nombre d'élèves/ étudiants ayant interrompu leur scolarité selon le motif			Effectif total		
			Hommes	Femmes	Total
			A	B	C
Interruption provisoire :	Césure	21			
	Arrêt maladie de longue durée	22			
	Congé maternité	23			
	Autre	24			
Total interruption provisoire :		25			
Interruption définitive :	Erreur d'orientation	26			
	Changement d'établissement	27			
	Difficulté à trouver un stage	28			
	Difficulté rencontrée lors du stage	29			
	Difficulté à financer la formation	30			
	Exclusion	31			
Autre		32			
Total interruption définitive :		33			

Avez-vous des remarques/ suggestions sur le tableau ci-dessus (modalités manquantes, difficultés rencontrées...) ?

D2

{si D1 coché Bloc A: Fin}

## TA2C - Diplômés par équivalence au DEAS en 2022

### Informations sur le nombre de DEAS

	Code département	Nombre d'hommes diplômés	Nombre de femmes diplômées	Nombre total de diplômés	Dont le nombre d'étrangers diplômés
	A	B	C	D	E
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					

## TAD - Diplômes délivrés en 2022

Consignes :

Veillez :

- prendre en compte la date de passage de l'examen et non pas la date de signature du diplôme
- comptabiliser aussi les étudiants qui ont obtenu leur diplôme aux sessions de rattrapage
- tenir compte du fait que l'allègement est à prendre en compte à l'entrée en formation et donc sur l'ensemble du parcours dans la formation.

>>> pour avoir des informations complémentaires sur ce bordereau, vous pouvez aussi consulter le site de FAQ de l'enquête

### Epreuves débutant entre le 1er janvier et le 31 juillet 2022 ⓘ

			Hommes	Femmes	Total
			A	B	C
Présentés et reçus, <b>HORS</b> VAE et allègement de scolarité	Nombre de présentés	1			
	Nombre de reçus	2			
Présentés et reçus après :	<b>VAE partielle</b> puis parcours de formation	Nombre de présentés	13		
		Nombre de reçus	14		
	<b>Allègement de scolarité</b> puis parcours de formation	Nombre de présentés	15		
		Nombre de reçus	16		
Total présentés et reçus	Nombre de présentés	5			
	Nombre de reçus	6			

### Epreuves débutant entre le 1er août et le 31 décembre 2022 ⓘ

			Hommes	Femmes	Total
			A	B	C
Présentés et reçus, <b>HORS</b> VAE et allègement de scolarité	Nombre de présentés	7			
	Nombre de reçus	8			
Présentés et reçus après :	<b>VAE partielle</b> puis parcours de formation	Nombre de présentés	17		
		Nombre de reçus	18		
	<b>Allègement de scolarité</b> puis parcours de formation	Nombre de présentés	19		
		Nombre de reçus	20		
Total présentés et reçus	Nombre de présentés	11			
	Nombre de reçus	12			

## TAE - Effectif des étudiants en 2022

### Consignes :

Ce sont l'ensemble des élèves et étudiants ayant effectué une rentrée en 2022 (ont été inscrits en formation) dans votre établissement de formation qui doivent figurer dans ce bordereau. Les étudiants qui quittent la formation en cours d'année ne doivent pas être retirés des effectifs (ils devront par contre figurer en plus dans le bordereau sur les interruptions). Un étudiant qui est comptabilisé comme étant en formation initiale (ou continue ou en alternance) ne peut pas figurer en même temps dans un autre type de formation ceci afin qu'il n'y ait **pas de double compte dans l'effectif total**.

On distingue les **types de formation** de la manière suivante :

- **initiale** : la formation initiale concerne les élèves et étudiants qui ne sont pas en situation d'alternance et qui poursuivent leurs études sans interruption
- **continue** : la formation continue concerne les élèves et étudiants qui ne sont pas en situation d'alternance et qui reprennent leurs études suite à l'interruption de celles-ci pendant plus d'un an
- **alternance** : la formation en alternance est fondée sur l'articulation de temps de formation en établissement de formation (formation théorique) et en entreprise qui accueille des élèves et étudiants (formation pratique). L'alternance peut se faire avec un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation.

(Ex : une étudiante qui est en 2ème année et en formation initiale, avec un contrat en alternance doit être comptabilisé dans l'effectif de la cellule B21)

Afin de pouvoir remplir le **tableau sur l'allègement**, veuillez noter que :

- Il s'agit ici de prendre en compte les étudiants à leur entrée en formation et donc sur l'ensemble de leur parcours dans la formation.
- Sont à comptabiliser en "**VAE partielle**", les étudiants qui, **avant de s'inscrire en formation**, ont fait une **demande de validation des acquis de l'expérience (VAE), qui a abouti sur une validation partielle** : c'est à dire, que ces personnes ont obtenu, avant leur inscription dans leur formation actuelle, une attestation de compétence les dispensant donc de devoir passer certaines épreuves.
- Sont à comptabiliser en "**Hors VAE**", les étudiants qui **du fait de leur parcours scolaire antérieur** (exemple: obtention au préalable d'un autre diplôme) sont **dispensés de devoir passer certaines des épreuves nécessaires pour l'obtention du diplôme** qu'elles préparent actuellement. Il s'agit donc d'étudiants qui bénéficient d'un allègement de scolarité sans avoir fait de demande de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'obtenir ou sans l'avoir obtenue.

On entend ici par **redoublant** une personne qui a effectué une rentrée (s'est inscrite) dans votre établissement de formation dans la même année de formation que celle qu'elle a suivi l'année précédente et ceci même si l'année précédente elle n'était pas inscrite dans votre établissement de formation. On se réfère donc à un redoublement dans la discipline.

On entend ici par **nouveaux inscrits néo-bacheliers** les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans votre établissement de formation directement après avoir obtenu leur baccalauréat (exemple : un étudiant rentrant dans votre établissement en septembre 2022, immédiatement après avoir obtenu le bac en 2022, est bien un néo-bachelier).

>>> pour avoir des informations complémentaires sur ce bordereau, vous pouvez aussi consulter le site de FAQ de l'enquête

### Session débutant entre le 1er janvier et le 31 juillet 2022

	Année d'études dans la formation	Type de formation	Effectif total			
			Hommes	Femmes	Total	Dont étrangers
			A	B	C	D
Effectifs des étudiants selon le type de formation	1ère année	Initiale ①	17			
		Alternance ①	18			
		Continue ①	19			
		<b>Total</b>	<b>1</b>			
	2ème année	Initiale ①	20			
		Alternance ①	21			
		Continue ①	22			
		<b>Total</b>	<b>2</b>			
	3ème année	Initiale ①	23			
		Alternance ①	24			
		Continue ①	25			
		<b>Total</b>	<b>3</b>			
	4ème année	Initiale ①	26			
		Alternance ①	27			
		Continue ①	28			
		<b>Total</b>	<b>4</b>			
	<b>Total</b>	Initiale ①	29			
		Alternance ①	30			
		Continue ①	31			
		<b>Total</b>	<b>5</b>			

	Année d'études dans la formation	Type d'allègement	Effectif total			
			Hommes	Femmes	Total	Dont étrangers
			A	B	C	D
Effectifs des étudiants ayant un allègement de scolarité ①	1ère année	VAE partielle	32			
		hors VAE	33			
	2ème année	VAE partielle	34			
		hors VAE	35			
	3ème année	VAE partielle	36			
		hors VAE	37			
	4ème année	VAE partielle	38			
		hors VAE	39			
	<b>Total</b>	VAE partielle	6			
		hors VAE	7			

	Année d'études dans la formation	Effectif total		
		Hommes	Femmes	Total
		A	B	C
Effectifs des étudiants redoublant l'année d'étude dans la formation suivie	1ère année	40		
	2ème année	41		
	3ème année	42		
	4ème année	43		
	<b>Total</b>	<b>44</b>		

Effectifs des étudiants nouveaux inscrits dans l'établissement	Année d'études dans la formation		Effectif total		
			Hommes	Femmes	Total
			A	B	C
	1ère année		45		
		dont néo-bacheliers ①	46		
	2ème année		47		
	3ème année		48		
	4ème année		49		
	Total		8		

**Session débutant entre le 1er août et le 31 décembre 2022**

Effectifs des étudiants selon le type de formation	Année d'études dans la formation	Type de formation		Effectif total			
				Hommes	Femmes	Total	Dont étrangers
				A	B	C	D
	1ère année	Initiale ①		50			
		Alternance ①		51			
		Continue ①		52			
		Total		9			
	2ème année	Initiale ①		53			
		Alternance ①		54			
		Continue ①		55			
		Total		10			
	3ème année	Initiale ①		56			
		Alternance ①		57			
		Continue ①		58			
		Total		11			
4ème année	Initiale ①		59				
	Alternance ①		60				
	Continue ①		61				
	Total		12				
Total	Initiale ①		62				
	Alternance ①		63				
	Continue ①		64				
	Total		13				

Effectifs des étudiants ayant un allègement de scolarité ①	Année d'études dans la formation	Type d'allègement		Effectif total			
				Hommes	Femmes	Total	Dont étrangers
				A	B	C	D
	1ère année	VAE partielle		65			
		hors VAE		66			
	2ème année	VAE partielle		67			
		hors VAE		68			
	3ème année	VAE partielle		69			
		hors VAE		70			
	4ème année	VAE partielle		71			
		hors VAE		72			
	Total	VAE partielle		14			
		hors VAE		15			

Effectifs des étudiants redoublant l'année d'étude dans la formation suivie	Année d'études dans la formation		Effectif total		
			Hommes	Femmes	Total
			A	B	C
	1ère année		73		
	2ème année		74		
	3ème année		75		
	4ème année		76		
	Total		77		

Effectifs des étudiants nouveaux inscrits dans l'établissement	Année d'études dans la formation		Effectif total		
			Hommes	Femmes	Total
			A	B	C
	1ère année		78		
		dont néo-bacheliers ①	79		
	2ème année		80		
	3ème année		81		
	4ème année		82		
	Total		16		

## TAS - Sélection à l'entrée en 2022

**Consignes :**

Ce bordereau permet de distinguer les candidats à la formation, selon leur mode de candidature. On distingue ici trois modes de sélection pour les candidats qui ont postulé *via* :

- Parcoursup
- épreuves de sélection (écrit et/ou oral)
- dossier (hors Parcoursup)

>>> pour avoir des informations complémentaires sur ce bordereau, vous pouvez aussi consulter le site de FAQ de l'enquête

### Modes de sélection des candidats

Votre formation a-t-elle recruté tout ou partie de ses étudiants via la plateforme **Parcoursup** en 2022 ?

**D3**  Oui  Non

{si D3 coché Bloc C: Début}

Nombre de candidats ayant postulé à la formation via **Parcoursup** en 2022 ①

**D4**

Nombre de places réservées dans la formation aux candidats postulant via **Parcoursup** en 2022

**D5**

{si D3 coché Bloc C: Fin}

Votre formation a-t-elle recruté des étudiants en dehors de Parcoursup en leur faisant passer des épreuves de sélection ou en leur demandant de déposer un dossier de sélection en 2022 ?

**D6**  Oui  Non

{si D6 coché ou D3 non coché Bloc D: Début}

**Consignes :**

Afin de bien répondre aux questions ci-dessous, veuillez noter que :

-Les candidats devant figurer sur ce bordereau sont ceux ayant passé les épreuves de sélection au cours de l'année 2022 et ceci même si ces épreuves ne donnent pas lieu à une rentrée en 2022.

-Les élèves ayant postulé via Parcoursup ne sont pas à inclure dans les tableaux.

### Sélections débutant entre le 1er janvier et le 31 juillet 2022 ①

		Hommes	Femmes	Total
		A	B	C
Nombre de candidats ayant passé les épreuves de sélection ou ayant déposé un dossier de sélection pour entrer en formation ( <b>hors Parcoursup</b> )	1			
Nombre de candidats ayant réussi ces sélections ( <b>hors Parcoursup</b> )	2			
Nombre de places qui étaient offertes aux candidats passant ces sélections ( <b>hors Parcoursup</b> )	3			

### Sélections débutant entre le 1er août et le 31 décembre 2022 ①

		Hommes	Femmes	Total
		A	B	C
Nombre de candidats ayant passé les épreuves de sélection ou ayant déposé un dossier de sélection pour entrer en formation ( <b>hors Parcoursup</b> )	4			
Nombre de candidats ayant réussi ces sélections ( <b>hors Parcoursup</b> )	5			
Nombre de places qui étaient offertes aux candidats passant ces sélections ( <b>hors Parcoursup</b> )	6			

{si D6 coché ou D3 non coché Bloc D: Fin}

## Déroulement des épreuves de sélection

Les épreuves de sélection pour entrer dans votre formation sont-elles communes à d'autres formations?

D1  Oui  Non

{si D1 coché Bloc B: Début}

Si oui, indiquez la liste des établissements qui partagent les épreuves de sélection avec la vôtre :

D2

{si D1 coché Bloc B: Fin}

{si MK ou SF Bloc E: Début}

Nombre de candidats ayant intégré la formation en 2022 suite à une licence avec option "accès santé" (L.AS)

D7

{si MK ou SF Bloc E: Fin}

Nombre de candidats ayant intégré la formation en 2022 suite à un parcours spécifique accès santé (PASS)

D8

{si PSY, IDE, ERGO, PED ou MANIP}

Nombre de candidats ayant intégré la formation en 2022 *via* la passerelle entre les PASS/L.AS et les études paramédicales ⓘ

D9

## TAF - Nombre d'inscrits bénéficiant d'un financement en 2022

### Consignes :

Le bordereau « Nombre de places financées » (TAF) permet de recenser parmi les **élèves et étudiants ayant effectué une rentrée**, entre le 1er janvier et le 31 juillet 2022 ou entre le 1er août et le 31 décembre 2022, ceux **ayant bénéficié d'un financement de leur scolarité par un organisme institutionnel ou un employeur**, selon le financeur de leur année d'étude. On obtient ainsi, par financeur, le nombre d'élèves/ étudiants de 1ère, 2ème, 3ème et 4ème année d'étude dont la formation a été partiellement ou totalement financée en 2022.

⚠ un même élève ou étudiant peut bénéficier d'un financement par plusieurs organismes. C'est pourquoi la somme des lignes du tableau ne correspond pas forcément au total des inscrits.

**Vous ne devez pas renseigner d'étudiants pour les années d'études qui sont au-delà de la durée maximale de votre formation.**

Dans le cas où il n'y a aucun étudiant qui bénéficie d'un financement, il faut renseigner "0".

>>> pour avoir des informations complémentaires sur ce bordereau, vous pouvez aussi consulter le site de FAQ de l'enquête

### Nombre d'inscrits entre le 1er janvier et le 31 juillet 2022 selon le type de financement ①

			1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	Total
			A	B	C	D	E
Nombre d'inscrits bénéficiant d'un financement par :	Conseil régional	1					
	Conseil départemental	2					
	OPCO (ancien OPCA)	3					
	Pôle emploi	4					
	Employeurs	5					
	Autres organismes (services déconcentrés de l'Etat, AGEFIP ...)	6					
Nombre d'inscrits ne bénéficiant d'aucun financement d'un organisme ①		8					

### Nombre d'inscrits entre le 1er août et le 31 décembre 2022 selon le type de financement ①

			1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	Total
			A	B	C	D	E
Nombre d'inscrits bénéficiant d'un financement par :	Conseil régional	9					
	Conseil départemental	10					
	OPCO (ancien OPCA)	11					
	Pôle emploi	12					
	Employeurs	13					
	Autres organismes (services déconcentrés de l'Etat, AGEFIP ...)	14					
Nombre d'inscrits ne bénéficiant d'aucun financement d'un organisme ①		16					

## FIN - Temps de réponse à l'enquête

Nous vous remercions pour votre contribution  
N'oubliez pas de valider votre questionnaire pour que votre réponse soit prise en compte

Pouvez-vous indiquer approximativement le temps qui vous a été nécessaire pour répondre à l'enquête (temps consacré à la saisie des réponses, mais aussi temps nécessaire pour rassembler les informations nécessaires au remplissage) ?

<b>A1</b>		heures
-----------	--	--------

<b>B1</b>		minutes
-----------	--	---------